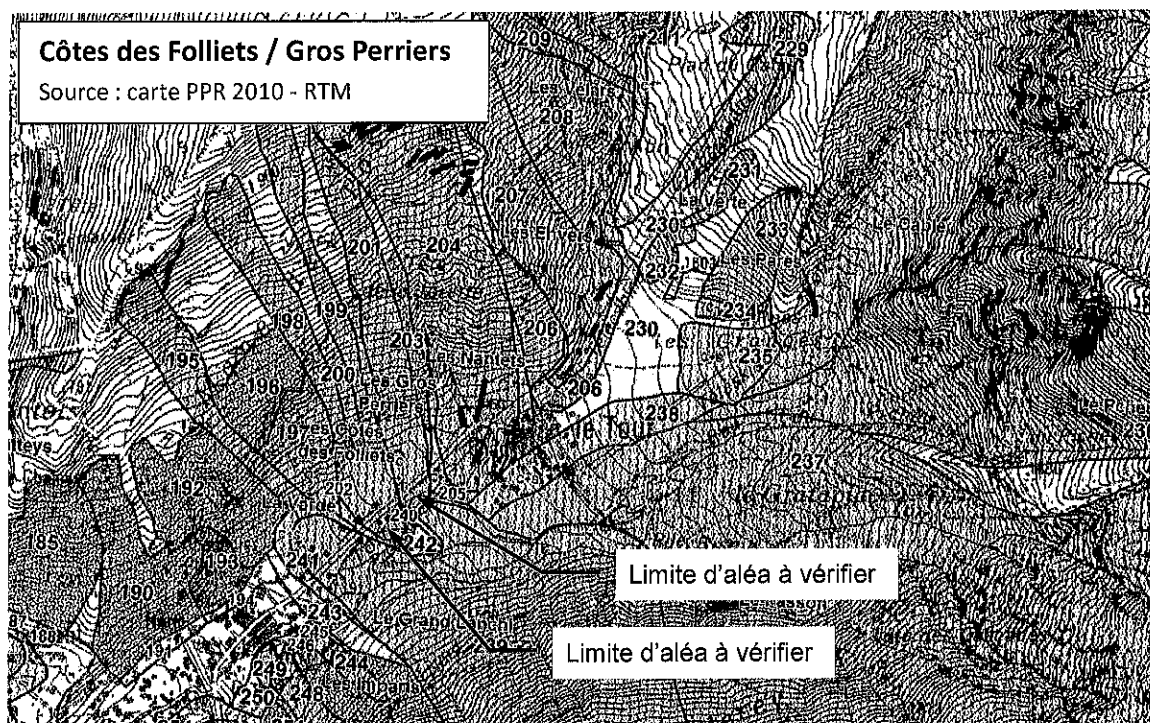




Il est difficile d'apprécier précisément la menace que constitue ici une avalanche centennale. Un complément d'expertise approfondie est donc nécessaire.

- **Nantets**

Le site a été observé depuis le versant opposé, depuis le village du Tour et depuis les deux digues de déviation édifiées dans le bas de la zone d'écoulement.



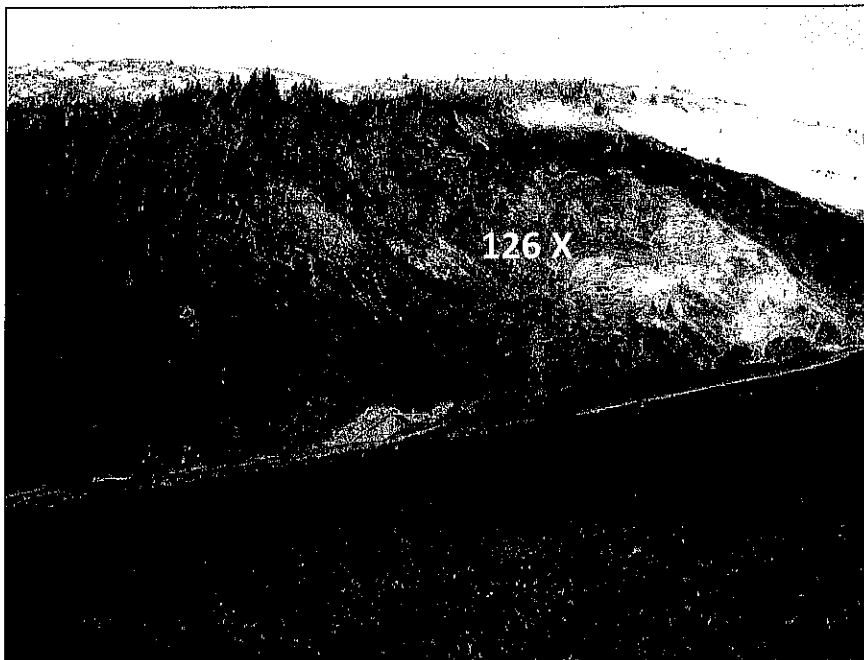
Commentaires / avis

On ne relève pas d'élément particulier suggérant de modifier les limites de l'aléa. Les deux digues ne paraissent pas pouvoir influencer l'écoulement de neige en rive gauche. D'ailleurs le PPR ne paraît pas les prendre en considération.

Ce site ne nécessite donc pas d'expertise complémentaire.

- **Envers**

Le site a été observé à partir du versant opposé et depuis la digue édifiée en rive gauche du talweg. Puis, la zone d'arrêt de l'avalanche a été reconnue.



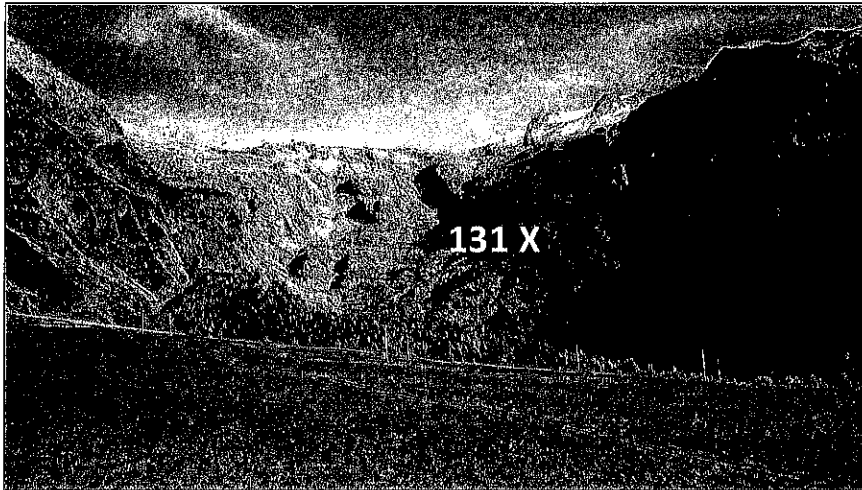
Commentaires / avis

La digue constitue une bonne protection mais présente un point bas vers son centre qui pourrait laisser déborder une avalanche centennale. Cependant, les limites de l'aléa indiquées sur le PPR semblent convenables.

Une expertise plus détaillée de ce site n'apparaît pas nécessaire.

- **Passon**

Le site a été observé depuis le village du Tour.



Commentaires / avis

Le Passon est un site très étendu se terminant par un talweg qui peut contenir des avalanches importantes. Cependant, on ne relève pas d'élément particulier suggérant de modifier les limites de l'aléa.

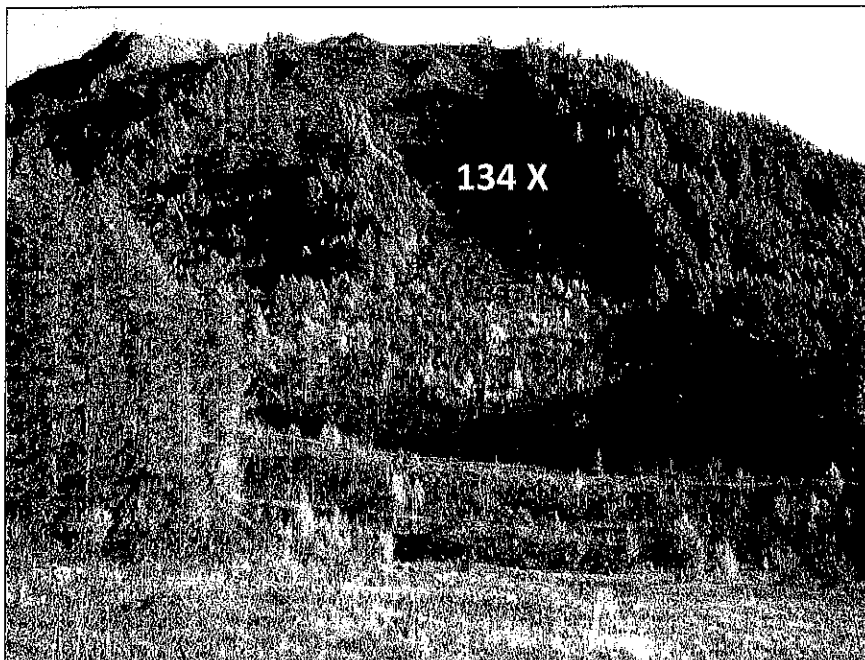
En dépit de son ampleur, **ce site ne semble donc pas nécessiter d'étude complémentaire.**

A noter

Attention : la zone d'arrêt de l'avalanche du Passon est commune avec celles des avalanches du Pcheu et du Câble.

- **Grand Lanchi**

Le site a été observé depuis la route du Tour et depuis le versant opposé. Par ailleurs, il était connu de l'un des experts ayant observé l'avalanche de 1999.



Commentaires / avis

Les zones ont été définies à partir de l'emprise de l'avalanche de 1999 dont le temps de retour est supérieur à 100 ans (cf. rapport CEMAGREF 1999). Après examen du site, il ne paraît pas utile de modifier les zones d'aléa.

En conséquence, le site ne semble pas demander d'étude complémentaire.

- **Imparts**

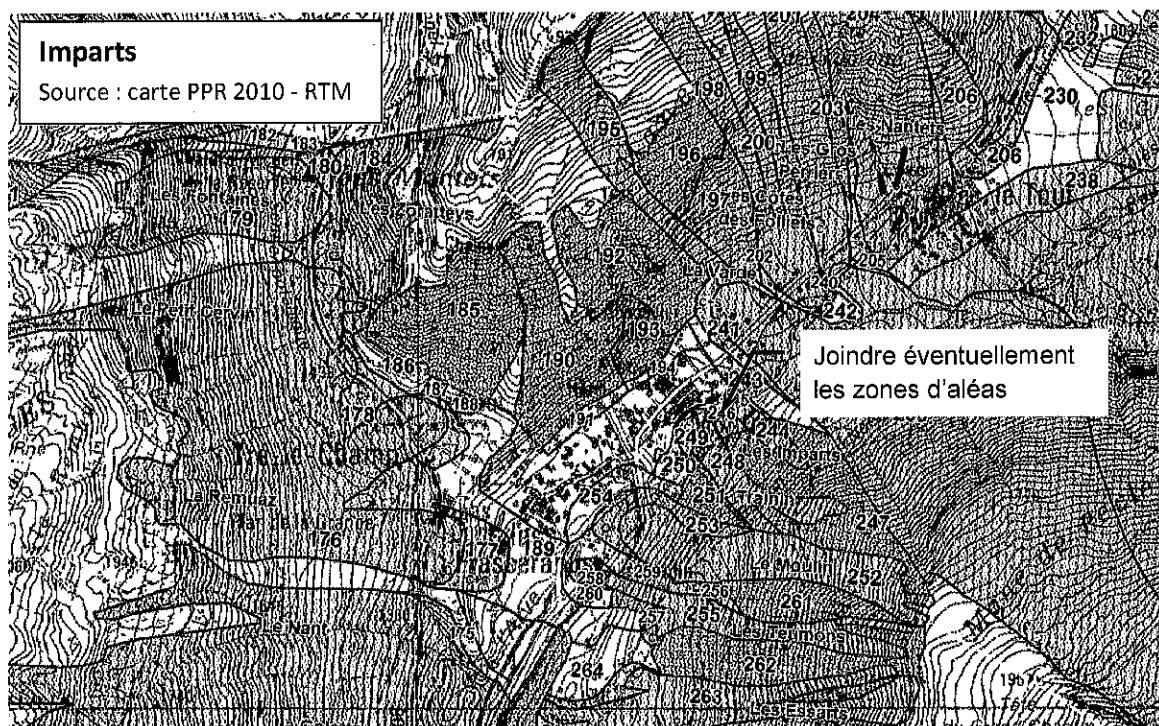
Le site a été observé depuis Montroc (Chemin de Paul à Ya).

Commentaires / avis

Les délimitations des aléas semblent convenables et le site ne nécessite pas d'étude complémentaire.

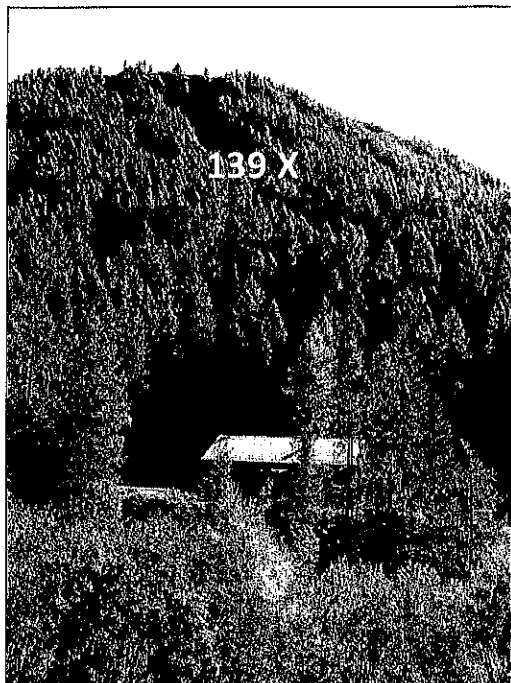
A noter

Sur la photo aérienne de 1939, on note que la forêt a probablement été détruite par l'avalanche. Il serait donc utile de joindre les zones d'aléa des sites de Trainin et Imparts.



- **Moulin**

Le site a été observé depuis la route du Tour et depuis le viaduc et le versant opposé.



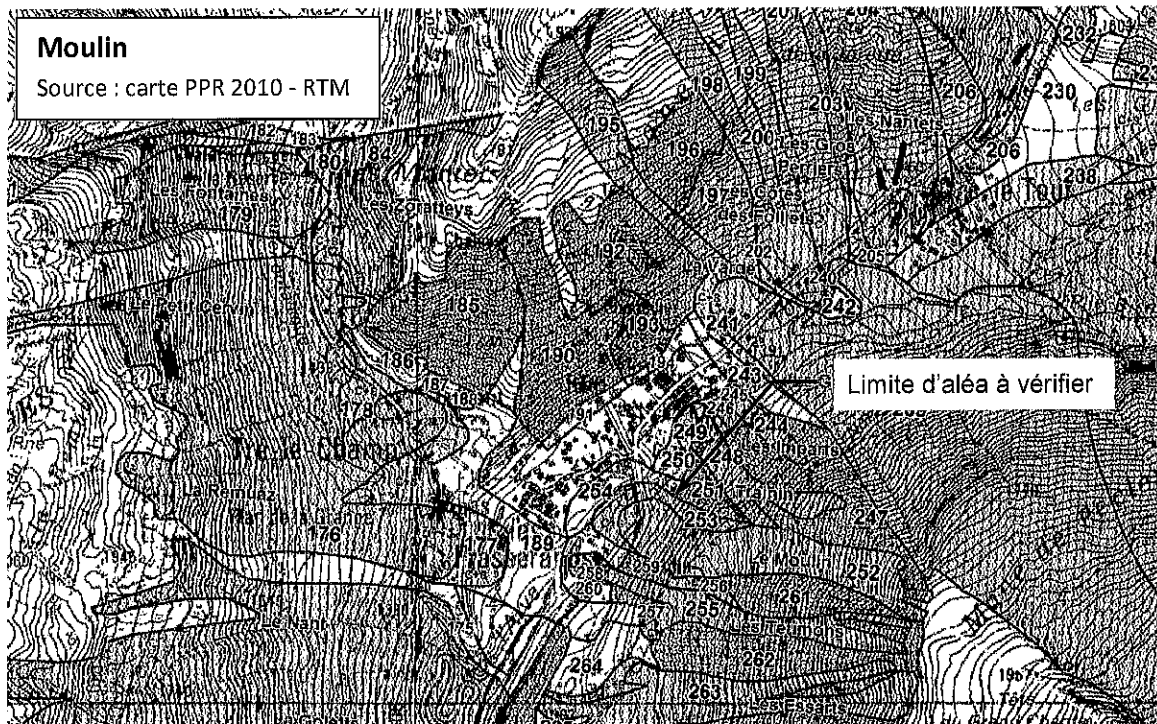
Commentaires / avis

La photographie aérienne de 1939 montre une large zone d'écoulement, sans couvert forestier. L'avalanche centennale pourrait donc avoir une plus grande emprise que ne le laisse supposer le PPR.

En conséquence, le site demande une étude approfondie

A noter

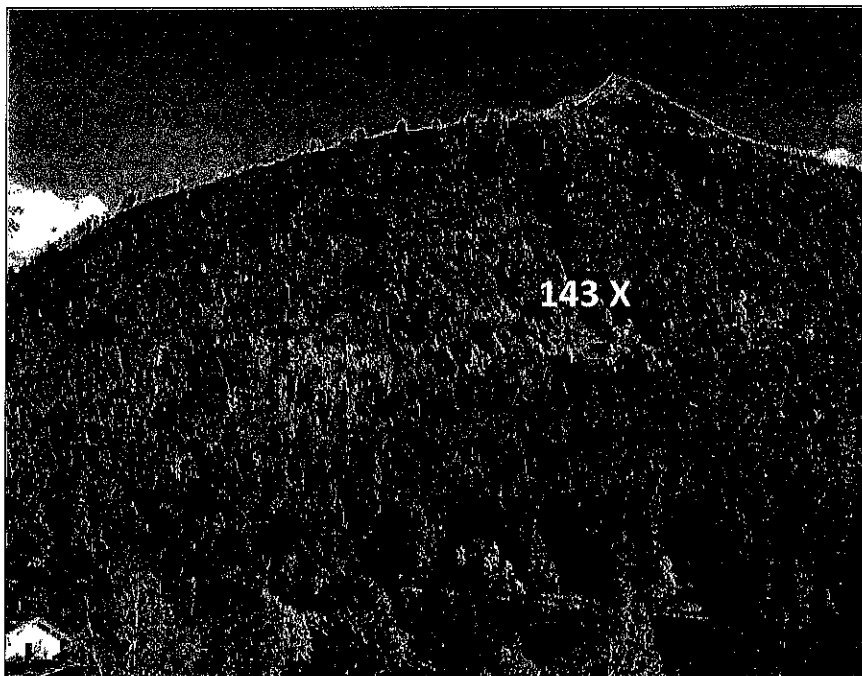
Il semble nécessaire d'affiner l'estimation de l'aléa concernant la construction située en rive droite de l'avalanche et ses abords (cf. photo ci-dessus).



Les limites latérales des aléas demandent à être contrôlées : le site demande un complément d'expertise approfondie.

- **Teumons**

Le site a été observé depuis les Frasserands. La zone d'arrêt a également été parcourue.



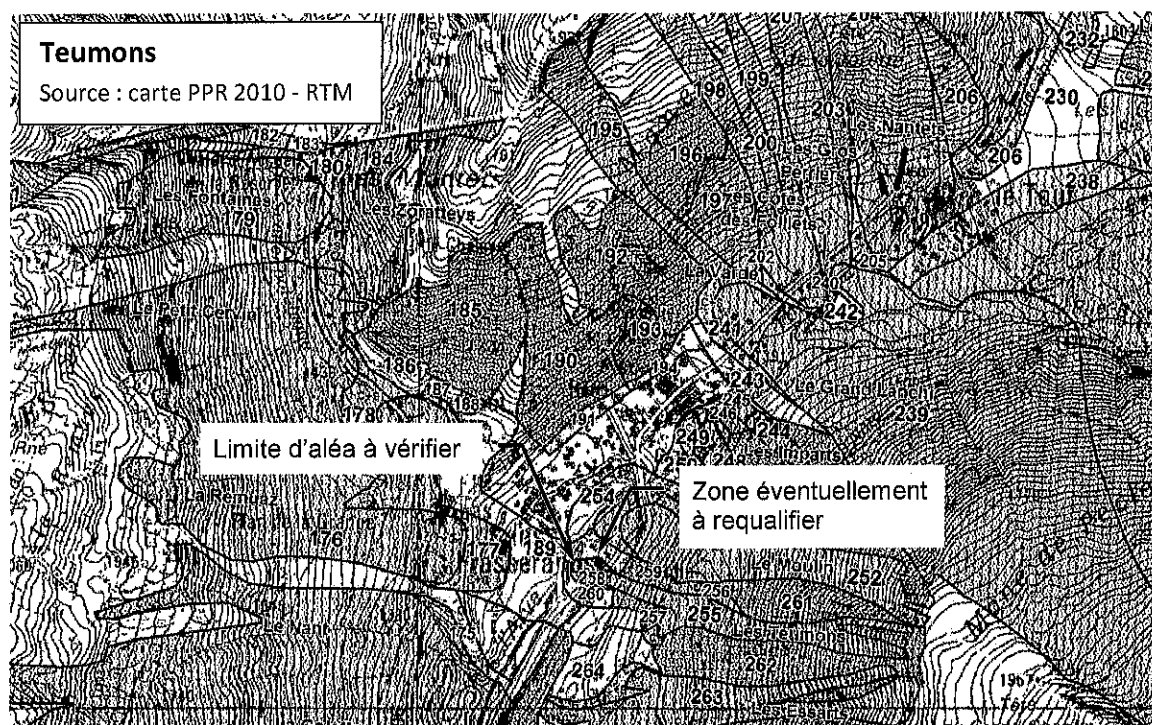
Site de l'avalanche des Teumons, vue depuis les Frasserands.

Commentaires / avis

Suite à l'examen du couloir, on note que :

- Un léger décalage des limites des aléas sur la carte topographique est possible.
- Une zone est exclue du périmètre des aléas, en rive gauche du couloir, sans que l'on en trouve une explication.
- L'analyse des photos aériennes suggère que le site est plus large qu'il ne semble.
- Une interaction avec le couloir du Moulin paraît possible.

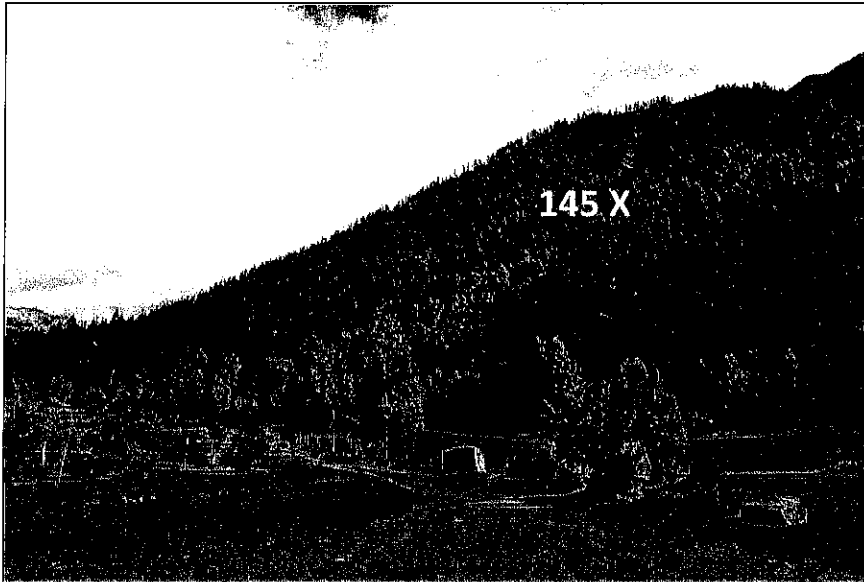
A cause de ces réserves et bien que les enjeux ne soient pas considérables, **ce site demanderait une expertise approfondie.**



La limite des aléas est incertaine, notamment selon l'analyse des photographies aériennes : le site demande un complément d'expertise approfondie.

- **Essarts**

Le site a été reconnu depuis les chemins qui traversent le couloir. La zone d'arrêt (ou de transition) a été parcourue au Planet.



Commentaires / avis

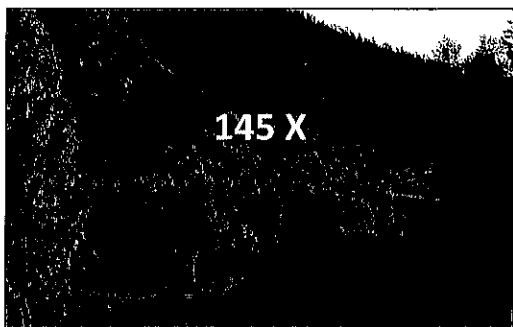
La reconnaissance de terrain a conduit à émettre un fort doute sur la possibilité qu'une avalanche centennale puisse traverser le replat pour poursuivre sa course vers le bas de la vallée et la voie ferrée. Par ailleurs, le témoignage sur lequel repose la limite de l'avalanche et des aléas semble sujet à caution. Ces incertitudes, ainsi que la complexité du site qui pourrait éventuellement être connecté au Chantet et aux pentes supérieures, ne permettent pas de poser un diagnostic.

En conséquence, **ce site nécessite une étude approfondie** pour lever le doute et préciser les limites de l'aléa moyen et fort (bien que les enjeux soient limités).

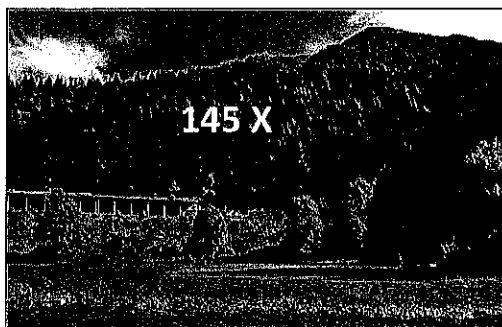
72

- **Chantet**

Le site a été reconnu depuis les sentiers qui traversent le couloir. Les zones d'arrêt des deux branches de l'avalanche (à Argentières et au Planet) ont été parcourues et différentes mesures ont été prises au Planet (dimensions et positionnement de l'étrave en particulier).



Galerie sur voie ferrée



Etrave au Planet

Commentaires / avis

Le couloir de Chantet se divise en deux bras au niveau du Planet. L'un s'y arrête, l'autre descend jusqu'au replat d'Argentières en traversant une galerie de protection de la voie ferrée. Une étrave en béton et 4 tas freineurs ont été construits au Planet. Cette étrave, située à l'Est de l'ancien hôtel du Planet, est en bon état et peut être considérée comme pérenne compte tenu de la bonne qualité de sa construction et de ses dimensions imposantes (hauteur supérieure à 8 m).

Lors de la visite de terrain et après consultation des documents disponibles, aucun élément factuel n'a été relevé pour mettre en doute la limite des aléas du PPR.

On propose donc de ne pas réaliser d'étude approfondie pour ce site.

- **Rocheray**

Le site a été observé depuis le chemin du Balcon. La zone d'arrêt a été parcourue, notamment en rive droite de l'écoulement où se trouvent les principaux enjeux.



Chalets situés en rive droite de l'avalanche du Rocheray

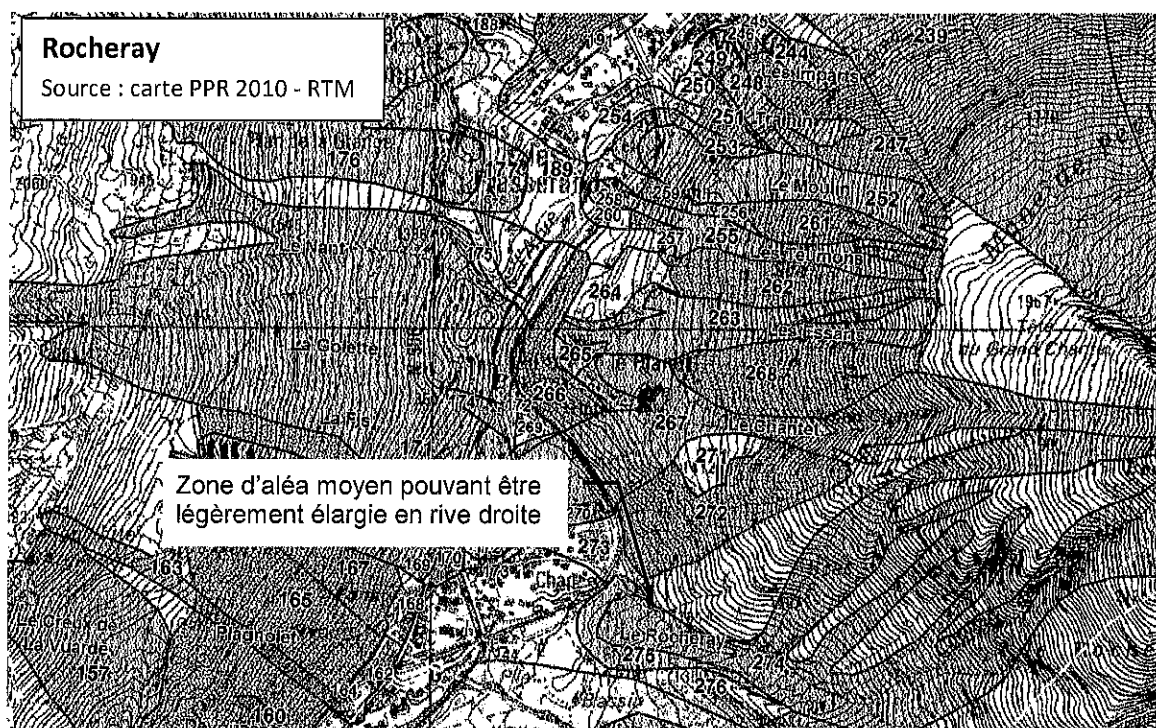
Commentaires / avis

A l'examen des cartes, un doute est apparu quant au risque concernant les constructions situées en rive droite de la branche Nord de la zone d'arrêt de l'avalanche (secteur des Rambles). La reconnaissance de terrain a permis de constater que la topographie locale offre une relative protection à ces constructions (chalets d'habitation).

Ce site n'appelle pas d'étude complémentaire.

A noter

Il conviendrait de revoir légèrement les limites de l'aléa moyen en rive droite de la zone d'arrêt de l'avalanche pour y inclure le chalet le plus haut.



Le site du Rocheray n'appelle pas d'étude complémentaire. Toutefois, il conviendrait de revoir légèrement les limites de l'aléa moyen en rive droite de la zone d'arrêt de l'avalanche pour y inclure le chalet le plus haut.

- **Rachasses**

Le couloir a été observé depuis l'hélicoptère de CMBH et depuis la route des Biens d'Argentière.



Le site des Rachasses vu depuis la route des Biens, à l'amont d'Argentière.

Commentaires / avis

Quoique grandes, les zones de départ sont assez restreintes par rapport aux zones de dépôt cartographiées. Une avalanche centennale ne devrait donc pas dépasser les limites d'aléas cartographiées dans le PPR de 2010.

Ce site ne nécessite donc pas d'expertise complémentaire.

A noter

La zone d'aléa pourrait être concernée par l'avalanche du Rocheray et plus encore par une avalanche provenant du versant Sud de la montagne de Péclerey (ce versant n'est signalé ni par la CLPA, ni par l'EPA, ni par le PPR..).

- **Jeuremaz**

La zone d'arrêt de l'avalanche a été examinée depuis le camping du Glacier d'Argentière.



Zone d'arrêt de l'avalanche de la Jeuremaz.

Commentaires / avis

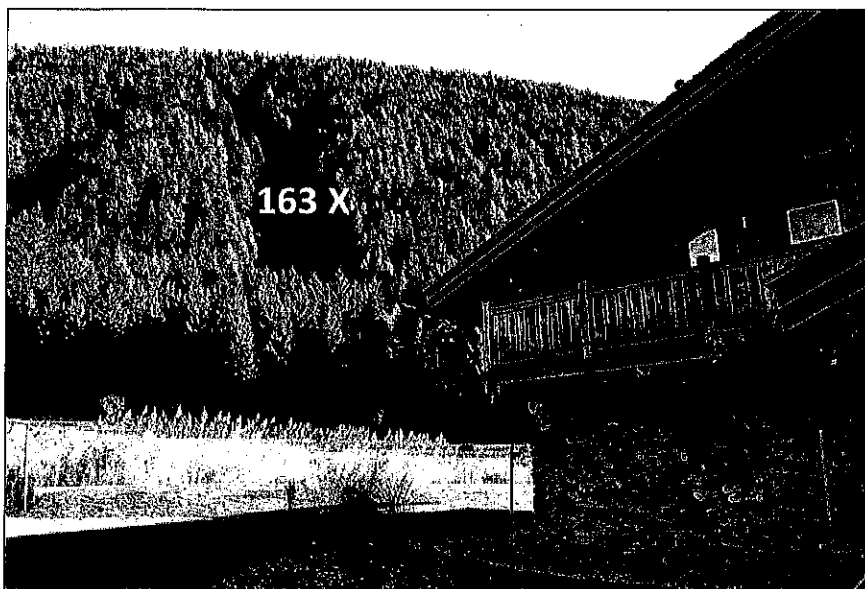
L'avalanche de la Jeuremaz peut se déclencher à très haute altitude, sous la Petite Verte, vers 3500 m. L'influence de la digue, supposée pérenne, située vers 2100 m est à évaluer ; en effet, l'efficacité de cette digue intervient directement sur l'écoulement de l'avalanche. Il existe une possibilité d'avalanches interférentes. Le scénario définissant l'événement centennal est difficile à établir sans une réflexion approfondie.

Ce site demande donc un complément d'expertise approfondie.

78

- **Creuse aux Favres**

La zone d'arrêt de l'avalanche a été examinée depuis les Chosalets.



Zone d'arrêt de l'avalanche de la Creuse aux Favres.

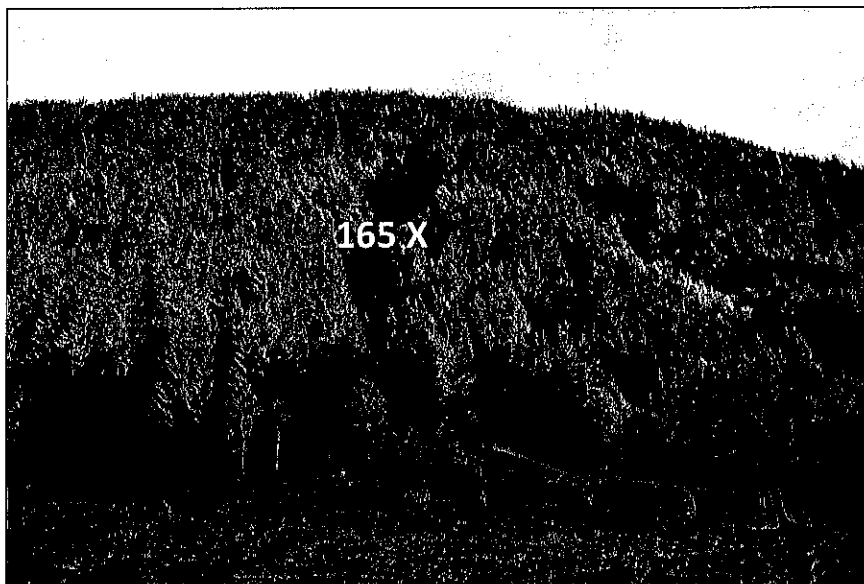
Commentaires / avis

L'avalanche se déclenche habituellement vers 1700 m, dans un talweg situé dans un versant boisé. Une rupture du manteau neigeux survenant à très haute altitude et qui justifierait l'agrandissement des zones d'aléas ne semble pas relever d'un scénario centennal.

Ce site ne réclame donc pas d'expertise complémentaire.

- **Plats**

La zone d'arrêt de l'avalanche a été examinée depuis le Grassonnet.



Zone d'arrêt de l'avalanche des Plats, vue depuis le Grassonnet.

Commentaires / avis

L'avalanche se déclenche vers 1700 m, dans un petit talweg situé dans un versant boisé. Aucun élément particulier n'a été noté pour justifier une remise en question des limites d'aléa indiquées sur le PPR.

Ce site ne réclame donc pas d'expertise complémentaire.